

<https://www.aefinfo.fr/depeche/708646>

✍ Elise Le Berre

🕒 5 min read

Groupes de niveaux : des dérogations seront possibles pour préserver des temps d'enseignement en classe entière

Si l'organisation par groupes des enseignements de maths et français au collège sur l'ensemble des horaires et durant toute l'année scolaire reste le principe, il sera possible, "sous la responsabilité du chef d'établissement" et à titre dérogatoire, de préserver des temps d'enseignements en classe entière, indique le MENJ, le 7 mars 2024. Sans fixer de proportion cible de ces temps en classe entière et en insistant sur l'autonomie laissée au niveau des établissements, la rue de Grenelle précise que cette organisation devra être formalisée et communiquée aux autorités académiques.



Le texte organisant les enseignements de maths et français au collège doit paraître en fin de semaine prochaine. Shutterstock - Areipa.It

Nommée à la tête de l'Éducation nationale il y a moins d'un mois, Nicole Belloubet a dû faire face, dès son arrivée, à une fronde des organisations syndicales comme des associations de parents d'élèves contre les groupes de niveaux, annoncés par Gabriel Attal pour "impulser un choc des savoirs" ([lire sur AEF info](#)).

Alors que ces groupes doivent se mettre en place en français et en mathématiques en 6e et en 5e à la rentrée prochaine, puis en 4e et en 3e à la rentrée 2025, le projet de texte examiné lors du CSE du 8 février dernier a été unanimement rejeté ([lire sur AEF info](#)). Depuis, la nouvelle locataire de la rue de Grenelle prend soin de ne pas utiliser l'expression de "groupes de niveaux", préférant parler "d'organisation flexible des enseignements, articulant classes hétérogènes et groupes réduits", des organisations syndicales dénonçant alors une "cascade sémantique". Nicole Belloubet, qui leur avait promis des arbitrages, les a reçues le 7 mars 2024 pour détailler l'organisation de ces groupes. Ce même jour, le ministère a également précisé les mesures à la presse.

Le "principe" : des enseignements de maths et français en groupes ", en classe entière "par dérogation"

Tout en assurant que l'ensemble des mesures du "choc des savoirs" se mettra en œuvre dès la rentrée prochaine, le ministère veut aussi "s'assurer que cela soit applicable sur le terrain". Aussi Nicole Belloubet souhaite-t-elle que les équipes pédagogiques, "supervisées et animées par les chefs d'établissement, puissent réfléchir à la manière de mettre en œuvre et d'organiser les enseignements de français et maths". Pour "favoriser les brassages, éviter tout risque d'assignation dans un groupe, et permettre une flexibilité entre les groupes", la rue de Grenelle annonce "qu'à titre dérogatoire, sous la responsabilité du chef d'établissement, les équipes pédagogiques pourront envisager de préserver des temps d'enseignements en classe complète en français et en maths".

Si "aucune proportion cible" n'est fixée pour ces temps en classe entière - le ministère insistant sur le caractère dérogatoire de ce temps de regroupement -, il précise que cela se fera "de manière distribuée dans l'année comme, par exemple, avant les conseils de classes, afin d'assurer une cohérence dans la progression des apprentissages de l'ensemble des élèves", mais aussi pour permettre aux enseignants de réexaminer la composition des groupes de manière régulière.

"C'est aux équipes de trouver l'organisation la plus fine", poursuit le ministère, qui imagine que les premières semaines de l'année pourraient ainsi se faire en classe entière, "le temps de poser des jalons communs en termes de progression pédagogique, d'identifier les besoins des élèves, puis d'ajuster cette appréciation", pour ensuite basculer dans "les groupes de besoin".

Le projet d'arrêté, publié la semaine prochaine, intégrera ces précisions

Le projet d'arrêté remanié, qui devrait paraître en fin de semaine prochaine, intégrera ces précisions. Le cadre réglementaire posera donc ce principe des enseignements de maths et français en groupes avec, par dérogation, le regroupement des élèves dans leur classe entière, pour certaines périodes. Il s'agit "d'aménagements ponctuels dans le temps, ce n'est pas l'organisation prioritaire", insiste le ministère, qui rappelle encore que cela se fait "sous la responsabilité du chef d'établissement". En outre, une "formalisation synthétique et opérationnelle de l'organisation pensée par l'établissement devra aussi garantir l'équilibre et la stabilité de cette organisation, mais il n'y aura pas de processus de validation". Les équipes devront toutefois "communiquer ce projet aux autorités académiques".

Ainsi, "les équipes sont invitées à produire un écrit opérationnel et synthétique pour poser l'organisation retenue". Par ailleurs, les corps d'inspections seront aussi "mobilisés aux côtés des équipes pour conduire cette réflexion".

Pour organiser ces groupes de niveaux, des temps dédiés sous forme de deux demi-journées seront banalisés pour les enseignants de français et maths courant juin.

Generated with Reader Mode